

GARANTIE DE DÉDUPLICATION POUR LA PROTECTION DES DONNÉES DE DELL TECHNOLOGIES CONDITIONS GÉNÉRALES

Date d'entrée en vigueur : 21 avril 2025

Les conditions générales du Programme de garantie de déduplication pour la protection des données de Dell Technologies (le « **Programme** ») sont énoncées ci-dessous (les « **Conditions générales** ») :

Disponibilité : le Programme est disponible pour les clients qui (i) achètent un produit de protection des données Dell Technologies éligible (défini ci-après), soit directement auprès de Dell Technologies (défini ci-après), soit par l'intermédiaire d'un Partenaire de distribution (défini ci-après), après la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus, et qui (ii) remplissent l'ensemble des critères et autres conditions énoncés ci-après (le « **Client** »).

Produits de protection des données Dell Technologies éligibles (individuellement et collectivement les « Produits ») :

- (i) PowerProtect Data Manager lorsqu'il est utilisé à des fins d'écriture de données uniquement sur un PowerProtect Data Domain sur site (« **Data Domain** »), (« **PowerProtect Data Manager** ») ;
- (ii) PowerProtect Data Manager Appliance lorsqu'il est installé et reste dans les locaux du Client uniquement (« **PowerProtect Data Manager Appliance** ») ; et
- (iii) Avamar et NetWorker lorsqu'ils sont utilisés à des fins d'écriture de données uniquement sur un Data Domain sur site (« **Avamar et NetWorker** »).

Par souci de clarté, si un Produit est acheté dans le cadre d'une solution informatique convergée, les avantages du Programme s'appliquent uniquement au Produit proprement dit, et **pas** à la solution informatique convergée dans son ensemble ni à tout composant qu'elle contient autre que le Produit.

Le terme « **Dell Technologies** » désigne l'entité de vente Dell qui s'engage dans la vente d'un Produit concerné auprès de clients finaux, directement ou par l'intermédiaire d'un Partenaire de distribution, dans le cadre de la conduite ordinaire de ses activités. Pour les ventes à des Utilisateurs finaux fédéraux aux États-Unis, « Dell Technologies » désigne Dell Marketing L.P., Dell Federal Systems L.P. ou EMC Corporation.

Le terme « **Partenaire de distribution** » désigne une société tierce contractuellement et directement habilitée par Dell Technologies à distribuer le Produit aux utilisateurs finaux, pour leurs propres bénéfices et usages internes.

Garantie de déduplication : Dell garantit, au sens spécifié ci-dessous et avec les recours spécifiques indiqués ci-après, que pour une période d'un (1) an à compter de la date de livraison de l'équipement (la « **Période de garantie** »), (i) PowerProtect Data Manager fournira un taux de compression de déduplication de la taille réelle des données à une taille des données compressées d'au moins 55/1 ; (ii) PowerProtect Data Manager Appliance fournira un taux de compression de déduplication de la taille réelle des données à une taille des données compressées d'au moins 55/1 ; et (iii) Avamar et NetWorker fourniront un taux de compression de déduplication de la taille réelle des données à une taille des données compressées d'au moins 25/1 (la « **Garantie** »).

Critères : l'éligibilité à la Garantie applicable est soumise au respect des critères suivants (les « **Critères** ») :

Critères de garantie de PowerProtect Data Manager :

1. Toutes les données introduites dans le Produit doivent être protégées par PowerProtect Data Manager.
2. Les jeux de données suivants ne seront inclus à **aucun** calcul permettant de déterminer la conformité avec la Garantie :
 - toutes les données multimédia ;
 - toutes les données pré-compressées ;
 - toute donnée écrite sur Data Domain, que ce soit par CIFS, NFS, Fiber Channel, Virtual Tape Library (VTL) ou DD Boost SDK Protocols, qui n'est **pas** contrôlée par PowerProtect Data Manager ;
 - toutes les données multiplexées ; et
 - toutes les données pré-cryptées.
3. Données de sauvegarde de l'image VMware/du système de fichiers : la configuration du Client doit conserver au moins 70 % du système de fichiers et/ou données de sauvegarde d'image VMware, avec un taux de changement quotidien de 3 % maximum. (Par exemple, sur 100 téraoctets (« To ») de données frontales protégées, 70 To correspondraient à des données de fichier/VM.) De plus, ces jeux de données doivent être protégés de la manière suivante pour être pris en compte : pour les données de fichier et/ou d'image VMware, chaque sauvegarde est effectuée de manière complète ou en tant que sauvegarde d'image avec 7 sauvegardes quotidiennes (une par jour) afin de terminer un cycle. Cette procédure se terminera au bout de 8 cycles hebdomadaires. La conservation de la sauvegarde du système de fichiers et/ou de l'image VMware prendra 8 semaines minimum.
4. Données de sauvegarde de base de données : la configuration du Client doit conserver au maximum 30 % des données de base de données : (SQL, Oracle, Exchange) avec un taux de changement quotidien de 5 % maximum. Par exemple, sur 100 To de données frontales protégées, 30 To correspondraient à des données de sauvegarde SQL et Oracle. Pour les données de la base de données, la politique de sauvegarde doit comprendre 7 sauvegardes complètes pour terminer un cycle hebdomadaire. Une sauvegarde complète sera réalisée une fois par jour. Cette procédure continuera pendant 8 cycles hebdomadaires. La politique de rétention des données de sauvegarde de la base de données sera donc de 8 semaines minimum.

Critères de garantie de l'appliance PowerProtect Data Manager :

1. Toutes les données allant dans le Produit doivent être protégées par le logiciel de l'appliance PowerProtect Data Manager uniquement.
2. Les jeux de données suivants ne seront inclus à **aucun** calcul permettant de déterminer la conformité avec la Garantie :
 - toutes les données multimédia ;
 - toutes les données pré-compressées ;
 - toute donnée écrite sur PowerProtect Data Manager Appliance et qui n'est **pas** contrôlée par le logiciel PowerProtect Data Manager Appliance ;
 - toutes les données pré-multiplexées ; et
 - toutes les données pré-cryptées.
3. Données de sauvegarde de l'image VMware/du système de fichiers : la configuration du Client doit conserver au moins 80 % du système de fichiers et/ou données de sauvegarde d'image VMware,

avec un taux de changement quotidien de 2 % maximum. (Par exemple, sur 100 To de données frontales protégées, 80 To correspondaient à des données de fichier/VM.) De plus, ces jeux de données doivent être protégés de la manière suivante pour être pris en compte : pour les données de fichier et/ou d'image VM, chaque sauvegarde est effectuée de manière complète ou en tant que sauvegarde d'image avec 7 sauvegardes quotidiennes (une par jour) afin de terminer un cycle. Cette procédure se terminera au bout de 8 cycles hebdomadaires. La conservation de la sauvegarde du système de fichiers et/ou de l'image VMware prendra 8 semaines minimum.

4. Données de sauvegarde de base de données : la configuration du Client doit conserver au maximum 20 % des données de base de données : (SQL, Oracle, Exchange) avec un taux de changement quotidien de 5 % maximum. Par exemple, sur 100 To de données frontales protégées, 20 To correspondaient à des données de sauvegarde SQL et Oracle. Pour les données de la base de données, la politique de sauvegarde doit comprendre 7 sauvegardes complètes pour terminer un cycle hebdomadaire. Une sauvegarde complète sera réalisée une fois par jour. Cette procédure continuera pendant 8 cycles hebdomadaires. La politique de rétention des données de sauvegarde de la base de données sera donc de 8 semaines minimum.

Critères de garantie d'Avamar et de NetWorker :

1. Toutes les données introduites dans le Produit doivent être protégées par Avamar et/ou NetWorker.
2. Les jeux de données suivants ne seront inclus à **aucun** calcul permettant de déterminer la conformité avec la Garantie :
 - toutes les données multimédia ;
 - toutes les données pré-compressées ;
 - toute donnée écrite sur Data Domain, que ce soit par CIFS, NFS, Fiber Channel, Virtual Tape Library (VTL) ou DD Boost SDK Protocols, qui n'est **pas** contrôlée par Avamar et/ou NetWorker ;
 - toutes les données multiplexées ; et
 - toutes les données pré-cryptées.
3. Données de sauvegarde d'image VMware/de système de fichiers : la configuration du Client doit conserver au moins 70 % des données de sauvegarde de système de fichiers et/ou d'image VMware, avec un taux de changement quotidien de 3 % maximum. (Par exemple, sur 100 To de données frontales protégées, 70 To correspondaient à des données de fichier/VM.) De plus, ces jeux de données doivent être protégés de la manière suivante pour être pris en compte : pour les données de fichier et/ou d'image VMware, chaque sauvegarde est effectuée de manière complète ou en tant que sauvegarde d'image avec 7 sauvegardes quotidiennes (une par jour) afin de terminer un cycle. Cette procédure se terminera au bout de 8 cycles hebdomadaires. La conservation de la sauvegarde du système de fichiers et/ou de l'image VMware prendra 8 semaines minimum.
4. Données de sauvegarde de base de données : la configuration du Client doit conserver au maximum 30 % des données de base de données : (SQL, Oracle, Exchange, SharePoint, DB2 ou MySQL) avec un taux de changement quotidien de 5 % maximum. Par exemple, sur 100 To de données frontales protégées, 30 To correspondaient à des données de sauvegarde SQL et Oracle. Pour les données de la base de données, la politique de sauvegarde doit comprendre 7 sauvegardes complètes pour terminer un cycle hebdomadaire. Une sauvegarde complète sera réalisée une fois par jour. Cette procédure continuera pendant 8 cycles hebdomadaires. La politique de rétention des données de sauvegarde de la base de données sera donc de 8 semaines minimum.

Limitations : pour bénéficier de ces avantages, le Client doit (i) procéder à ses paiements et rester à jour dans ceux-ci, pour un contrat de maintenance Dell ProSupport ou ProSupport Plus for Infrastructure pour le Produit sans lacune dans la couverture, et (ii) se conformer autrement au contrat sous-jacent applicable à l'achat du Produit. Toute demande de garantie doit être formulée par écrit avant l'expiration de la Période de garantie. Au moment du dépôt d'une réclamation, le Produit doit exécuter une version prise en charge du système d'exploitation et du micrologiciel applicables. Les avantages du Programme ne peuvent pas être transférés à un autre utilisateur final. Le Client peut déposer une seule demande de garantie par Produit pendant la Période de garantie. La Garantie s'applique aux achats de nouveaux Produits réalisés après la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Les Produits achetés préalablement à cette date ne sont pas éligibles à la Garantie visée aux présentes. Tous les modèles et capacités actuels de Data Domain et de PowerProtect Data Manager Appliance sont éligibles à cette Garantie. Cette Garantie est uniquement applicable à l'appliance sur site et ne s'applique pas à CloudTier, Cloud DR ou à toute autre extension de la série Data Domain ou de PowerProtect Data Manager Appliance.

Abonnements : pour les Produits compris dans tout modèle d'abonnement, as-a-service, de dépense d'exploitation ou modèle similaire (collectivement les « **Abonnements** » susmentionnés), il est entendu que Dell conserve tous les titres, droits et intérêts légaux portant sur les Produits, le Client n'étant propriétaire d'aucun Produit dans le cadre de n'importe quel Abonnement. En outre, afin de déposer une demande de garantie, le Client doit également signer un avenant distinct sans montant au contrat d'Abonnement applicable. Outre les conditions d'éligibilité énoncées dans la présente Section, toutes les autres conditions de la Garantie s'appliquent aux Abonnements.

Dépôt d'une réclamation : pour déposer une réclamation, le Client doit contacter un représentant commercial Dell. Le Client doit fournir des captures d'écran du tableau de bord du Produit qui documentent sept (7) jours consécutifs (i) d'un taux de compression de déduplication de la taille réelle des données à une taille des données compressées de moins de 55/1 pour PowerProtect Data Manager ; (ii) d'un taux de compression de déduplication de la taille réelle des données à une taille des données compressées de moins de 55/1 pour PowerProtect Data Manager Appliance ; et (iii) d'un taux de compression de déduplication de la taille réelle des données à une taille des données compressées de moins de 25/1 pour Avamar et NetWorker.

Recours : Dell se référera à un outil de dimensionnement et aux clauses ci-dessus concernant les types de données, le % de données, le taux de changement, etc., pour valider le taux de compression de déduplication du Produit, avant de considérer toute réclamation comme valide. Si Dell détermine qu'une réclamation déposée dans le cadre de ce Programme est valide, le seul et unique recours du Client et l'entière responsabilité de Dell sont les suivants :

Dell aura la possibilité de corriger toute non-conformité à ses propres frais en : (i) réglant le système, (ii) fournissant un équipement supplémentaire, (iii) reconfigurant le micro-code, ou (iv) en ajoutant ou en changeant les autres équipements ou composants logiciel (le matériel supplémentaire ne doit pas excéder 36 To de capacité physique et/ou le logiciel supplémentaire ne doit pas excéder le déverrouillage de 12 To de capacité physique). La ou les solutions parmi les options susvisées seront déterminées à la discrétion de Dell. Une seule réclamation peut être déposée pour non-conformité à la garantie. Toute demande de dommages-intérêts résultant de la non-exécution des recours énoncés dans la Garantie se limite aux dommages typiques et prévisibles, lesquels ne pourront pas dépasser le prix d'achat du Produit pour lequel le Client dépose une demande au titre de la Garantie. Aucune partie ne sera responsable des dommages indirects ou consécutifs de quelque nature que ce soit. Les limitations de responsabilité précédentes ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel, en cas de faute grave ou de faute intentionnelle de la part de Dell Technologies, ni en cas de demandes de garantie valides au titre d'une responsabilité stricte ou imposée par la loi en matière de produits.

Autres conditions : Si un contrat-cadre écrit est en place entre le Client et Dell Technologies et s'applique à l'achat des Produits par le Client, cette Garantie est régie par les dispositions relatives à la loi applicable et à la juridiction dudit contrat. Pour les clients fédéraux aux États-Unis, cette Garantie est régie par le droit fédéral des États-Unis. Pour tous les autres clients publics aux États-Unis, cette Garantie est régie par la législation de l'État dans lequel le Client est établi (à l'exclusion des règles de conflits de lois), et les tribunaux de cet État auront compétence exclusive pour tout litige. Dans tous les autres cas, cette Garantie est régie par la législation applicable et les dispositions relatives aux juridictions figurant dans les Conditions générales de vente de Dell Technologies en vigueur dans le pays où le Client a acheté le Produit, consultables sur le site Conditions de vente en ligne Dell. Dell Technologies ne garantit pas l'obtention d'un taux de compression de données spécifique. La Garantie est indépendante de toute garantie fournie par Dell Technologies ou le Partenaire de distribution concerné et s'y ajoute, et aucune des limitations énoncées dans les présentes ne saurait limiter les droits du Client en vertu de telles garanties. Afin d'éviter tout malentendu, il convient de préciser que le Programme ne fournit aucune garantie sous la forme d'une responsabilité illimitée et/ou stricte eu égard à certaines fonctionnalités du Produit ou à la qualité de celui-ci. Il s'agit plutôt d'une déclaration juridiquement contraignante présentant les recours dont le Client dispose lorsque la Garantie n'est pas satisfaite conformément aux présentes Conditions générales. Le Programme est nul là où la loi l'interdit, que ce soit en vertu des lois ou des réglementations sur le contrôle des exportations en vigueur aux États-Unis ou ailleurs, ou autrement. Certaines précisions ou limitations et d'autres détails peuvent être ultérieurement communiqués au Client par Dell Technologies, et cela à son entière discrétion. Tout manquement à l'exécution d'une condition ne constitue pas une renonciation du fait de Dell Technologies. Bien que le Programme puisse être modifié ou annulé par Dell Technologies sans préavis, de tels changements s'appliquent uniquement aux nouveaux achats et ne sont pas rétroactifs.